

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal son engagement en faveur de l'alimentation et de la reconnaissance de la ville comme « Capitale mondiale du cassoulet » par des actions de défense et de valorisation du patrimoine gastronomique et des productions locales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un nouveau projet de valorisation du cassoulet, né d'une forte demande des acteurs culturels, touristiques et économiques. En effet, le cassoulet est non seulement un vecteur de développement du territoire mais il constitue un enjeu majeur pour Castelnaudary et le Lauragais, en qualité de marqueur identitaire pour le territoire.

Ce projet rassemble plusieurs objectifs, organisés autour d'actions planifiées en 2017 et 2018.

- 1) Etudier le cassoulet comme patrimoine immatériel et de manière pluridisciplinaire (point de vue historique, ethnologique, artistique, etc.) mais aussi collecter la mémoire orale.
- 2) Valoriser le cassoulet et contribuer à la diffusion des connaissances par la publication en 2018 d'un ouvrage de référence. Sachant qu'il n'existe pas d'étude sérieuse sur le sujet, cet ouvrage sera le premier à traiter du cassoulet comme patrimoine culturel immatériel et objet d'une affirmation identitaire.

- 3) Valoriser le cassoulet à travers une grande exposition permanente, grand public, au Musée du Lauragais (Musée de France). Ce projet s'inscrit en adéquation avec le projet Scientifique et Culturel du musée et permettra de concrétiser une partie du vaste projet muséographique, axé sur les spécificités du Lauragais. Il sera réalisé en deux volets complémentaires, sur 2017 et 2018.
- 4) Valoriser le cassoulet à travers un projet artistique et de valorisation du centre ville de Castelnaudary. L'objectif consiste à mener un projet artistique « hors les murs » avec des scolaires qui se concrétisera par un parcours photographique dans le cœur de ville.
- 5) Créer du lien et une dynamique commune entre les différents acteurs du territoire.

Afin de mener ce projet à bien, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le projet de valorisation du cassoulet, et de l'autoriser à solliciter des subventions auprès du programme LEADER (Europe), selon le plan de financement prévisionnel ci-joint.

DEPENSES TTC		RECETTES		%
Exposition : conception (rédaction des textes, choix des illustrations, graphisme, tc.)	7 500 €	Ville de Castelnaudary	46 280 €	52%
Exposition : impression des panneaux / bâches	11 500 €	Programme Leader	42 720 €	48%
Exposition : muséographie (vitrines, socles, petit matériel, etc.)	6 000 €			
Recherches et collecte de la mémoire orale	3 000 €			
Enquête ethnographique et collecte de la mémoire	6 000 €			
Rédaction et impression de 400 ouvrages	8 200 €			
Achat d'œuvres d'art et d'archives	6 000 €			
Création artistique et exposition hors les murs dont impression des bâches	8 000 €			
Médiation et animations	6 000 €			
Publicité et communication	13 400 €			
Accueil du public	8 800 €			
Prestations nettoyage et sécurité	1 600 €			
Droits d'auteur	3 000 €			
TOTAL	89 000 €	TOTAL	89 000 €	

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le projet de valorisation du cassoulet,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du programme LEADER (Europe), selon le plan de financement prévisionnel ci-joint.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les contrats et documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 avril 2017.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
18 AVR. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
13 AVR. 2017
Par publication le :
18 AVR. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 13/04/2017
N°011-211100763-20170410-2017-92-DE